



Politique relative aux langues officielles

Date de mise en œuvre :

Dates de modification : novembre 2000 (*E.00.18S*), novembre 2005 (*N° E.05*)

SNPC est un organisme de sport national d'un pays officiellement bilingue. Reconnaisant cette réalité, SNPC a identifié que la prestation de services bilingues en général, et au niveau des équipes nationales, du développement des athlètes et des activités démocratiques en particulier, était une priorité, et qu'elle était en harmonie avec les ressources disponibles. Par conséquent :

Équipes nationales

* Les documents imprimés et électroniques suivants doivent être offerts simultanément en français et en anglais :

- critères de sélection des équipes;
- critères d'octroi des brevets pour les athlètes;
- ententes des athlètes (antidopage, code de déontologie et politiques d'appel) pour les athlètes francophones.

* Les équipes canadiennes dont un ou plusieurs athlètes sont francophones devraient compter au moins une personne *parfaitement* bilingue dans leur personnel de soutien.

Développement des athlètes

* Les documents imprimés et électroniques suivants doivent être offerts simultanément en français et en anglais :

- sondages pour les athlètes;
- formulaires de licence de compétition;
- manuels pour les entraîneurs.

* En ce qui a trait aux championnats canadiens, les documents suivants doivent être offerts en français et en anglais :

- avis de tournoi;
- affiches sur le site (information seulement);
- annonces sur le site (information seulement).

Activités démocratiques

* La réponse à toute demande d'information écrite doit être fournie dans la langue de la demande.

* Les documents imprimés et électroniques suivants doivent être fournis en français dans le mois suivant la publication de la version anglaise :

- règlements administratifs de SNPC;
- procès-verbaux du congrès et du conseil exécutif (résumé d'une page en français);
- manuel de règlements de ski nautique;
- contenu de publications périodiques.

* La secrétaire du bureau de SNPC doit pouvoir effectuer ses tâches dans les deux langues officielles.

* En ce qui a trait au congrès de SNPC, les documents suivants doivent être fournis en français et en anglais :

- brochures / information sur l'inscription;
- affichage sur le site (information seulement);
- annonces sur le site (information seulement).